

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 14 OCTOBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux, le QUATORZE du mois d'OCTOBRE à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique et ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe DARCIS, Maire de la commune.

Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., Madame BLIN née BARON Marie-Annick est nommée secrétaire de séance.

Membres présents: MM. & Mmes DARCIS Philippe - BLIN née BARON Marie-Annick - BARBIER Stéphane - CANIVET Aurélie - DESREUMAUX Gaëtan - DHAILLY Karine- GAUDECHON Ludovic - TOUZÉ Roland

Délibération n° 32/10/2022 – Délibération d'approbation du procès-verbal du 9 septembre 2022

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du 9 septembre 2022 et demande aux membres du Conseil municipal de délibérer sur celui-ci.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le procès-verbal du 9 septembre 2022.

Fait et délibéré en séance ordinaire, les jour, mois et an susdits,

Et ont signé les Membres présents,

Pour copie conforme,

LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD, le 17/10/2022

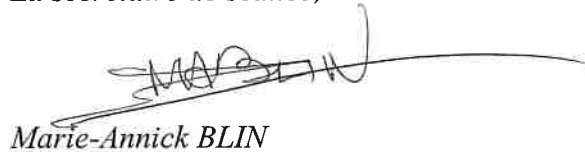
La secrétaire de séance,

Le Maire,



Philippe DARCIS





Marie-Annick BLIN

Publiée le 17/10/2022

Transmise au représentant de l'État le 17/10/2022

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'AMIENS dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.